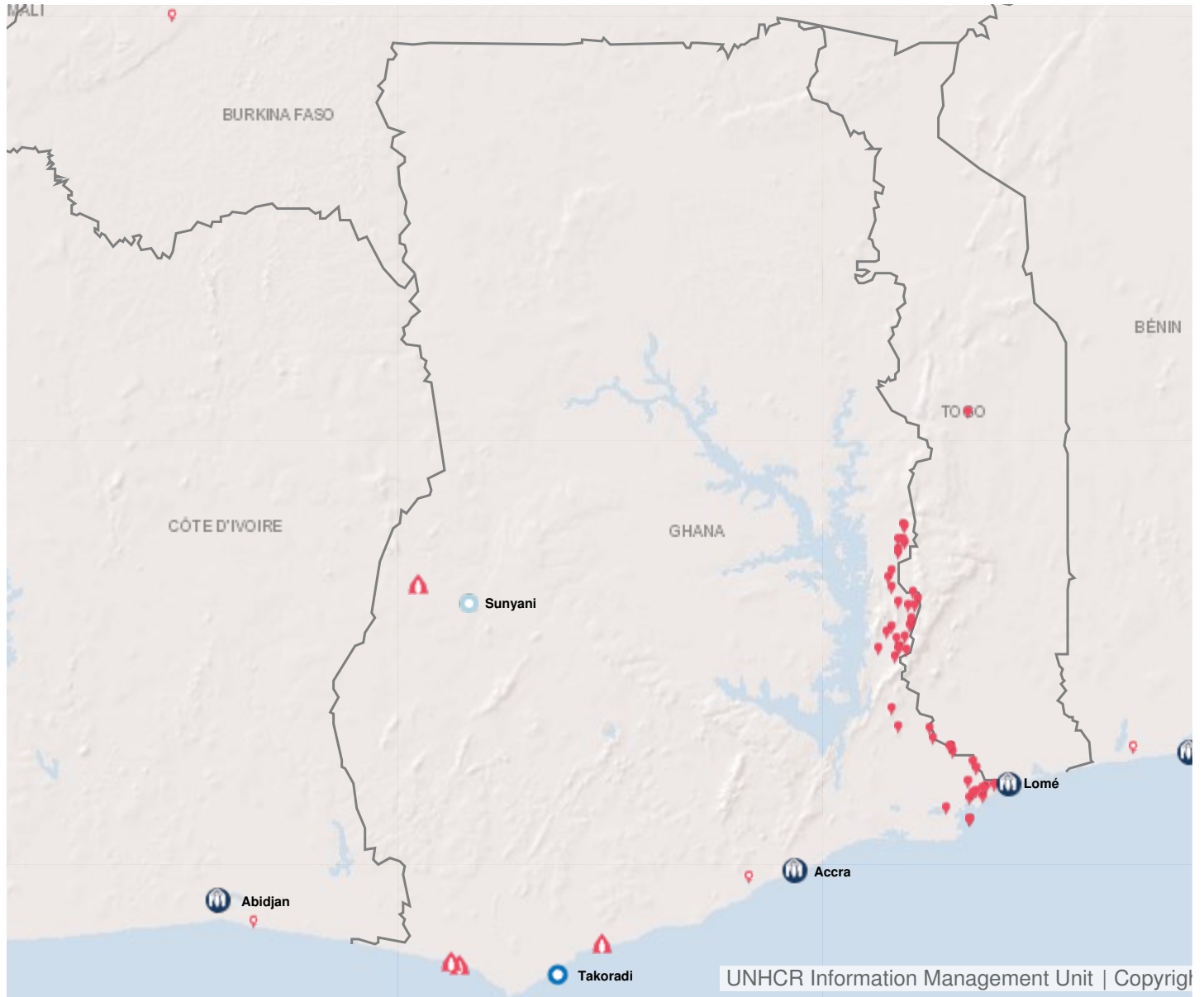


Opération: Ghana



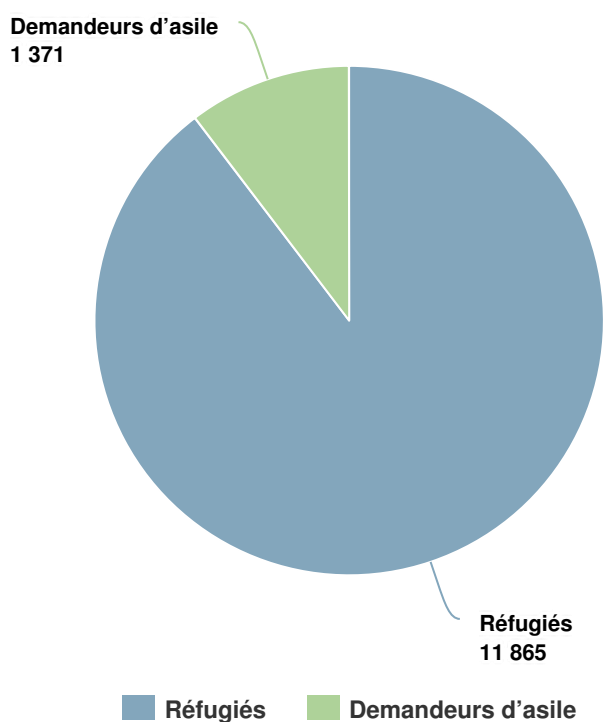
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **31 %** EN **2016**

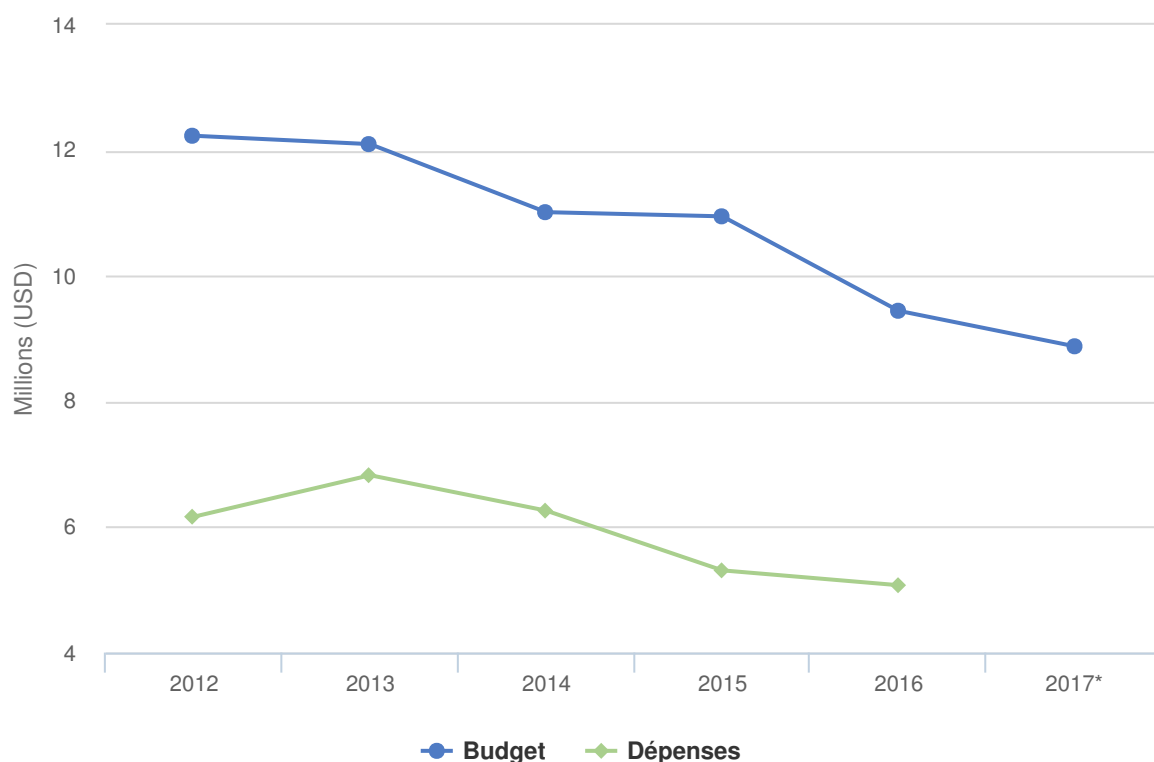
2016 13,236

2015 19,265

2014 21,088



Budgets et Dépenses - Ghana



Year-end Overview

Contexte opérationnel en 2016

En 2016, le Ghana a continué de jouir d'une stabilité politique et démocratique, et la passation de pouvoir au nouveau Président Akufo-Addo s'est déroulée sans heurts.

Le Ghana applique une politique d'asile relativement généreuse aux réfugiés, sur la base d'une interprétation au sens large de l'article premier A de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de l'article 1 de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Plusieurs priorités majeures du HCR ont connu des retards suite à l'élection de décembre 2016 et au changement de gouvernement qui s'en est suivi. Il s'agissait notamment de la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle et multi partenaires sur les modalités juridiques de l'intégration locale de réfugiés togolais et d'autres groupes de réfugiés de longue date, de la révision complète de la loi de 1992 sur les réfugiés et de l'adhésion aux conventions sur l'apatridie.

Tendances démographiques en 2016

D'après l'opération renforcée d'enregistrement polyvalent réalisée à Accra et dans les quatre camps, fin 2016, le Ghana abritait à peine moins de 11 900 réfugiés et 1 400 demandeurs d'asile, soit un total de près de 13 300 personnes relevant de la compétence du HCR. Cette population comprenait quelque 7 000 Ivoiriens, 3 400 Togolais, 1 400 Libériens et 1 500 ressortissants d'autres pays.

Réalisations

Chiffres clés :

- 95 % des réfugiés dans les camps ont été inscrits dans le régime national d'assurance maladie
- 97 réfugiés sont partis du Ghana pour être réinstallés dans des pays tiers
- 60 réfugiés ont été aidés dans leur retour chez eux (52 ont regagné la Côte d'Ivoire)

Principales réalisations :

- Un pas important vers une amélioration de l'identification des cas d'apatridie a été accompli avec la signature d'un mémorandum d'accord entre le HCR et la Commission sur les droits de l'homme et la justice administrative.
- Le HCR a collaboré avec le Conseil ghanéen pour les réfugiés en vue de finaliser les procédures standard pour la mise en œuvre de garanties minimales dans la procédure d'asile.
- Les réfugiés sont désormais inclus dans la Politique nationale de protection sociale et peuvent prétendre aux programmes de protection sociale.
- Le HCR a transféré deux centres de santé modernisés et totalement équipés, agréés par l'autorité de l'assurance maladie nationale, au Service de santé du Ghana (Ministère de la santé) et au Service catholique de santé, conformément à l'intégration des services aux réfugiés au sein du système national de santé.
- Le processus d'intégration administrative des écoles situées dans les camps de réfugiés dans le système national de l'éducation a été complété.

Besoins non satisfaits

- 60 pour cent de la population des camps continuent de vivre dans des tentes, plus de cinq ans après l'afflux de réfugiés de Côte d'Ivoire vers le Ghana.
 - L'intégration des services sociaux (santé et éducation) a été onéreuse en raison du coût élevé de la construction.
 - Dans de nombreux cas, le manque de financement additionnel ponctuel a abouti à des retards dans la mise en œuvre. De plus, l'inflation a majoré les coûts des activités.
-